SYNDICAT NATIONAL DES FINANCES PUBLIQUES

FO DGFiP

RHONE

Compte rendu du CTL du 03/07/2018

Dans le cadre du CTL du 3 juillet 2018, FO DGFIP 69 dans sa déclaration liminaire (ci-jointe) a tenu à rappeler à M. RIQUER la pauvreté du dialogue social à la DRFIP du Rhône, de nombreux exemples le prouvent, que ce soit les annonces et les conditions de fermeture des Trésoreries de Condrieu ou de Saint Laurent de Chamousset.
Ce CTL axé essentiellement sur les réformes de structures (ASR) dans le département a été l'occasion pour FO de répéter que ces réformes ne sont que les conséquences des suppressions d'emplois à la DGFIP. Dans l'obligation de poser des emplâtres sur une jambe de bois (création du PCRP 2 pour relancer le contrôle sur pièce défaillant), la Direction se retranche derrière un auto-satisfecit convenu, tout ira mieux dans le meilleur des mondes possibles après les réformes... donc acte !. Compte tenu des suppressions à venir demandées par la Cour des Comptes et validés par notre ministre M. DARMANIN (25 000 à 30 000), il est fort à parier que tout cela n'aura servi a rien.
A l'ordre du jour également, la réforme des PCE, désectorisés pour les contrôles dans le département, ils resteront toutefois rattachés administrativement à des SIE. Au plan des mutations FO a dénoncé les grands oubliés de cette réforme, les agents du PCE de Givors. Finalement l'administration reconnu qu'il y avait un problème et a décidé suite à la demande des OS d'avancer le calendrier de la mise en place administrative des nouvelles structures au 1er janvier 2019 au lieu du 1er septembre 2019 afin de permettre aux agents concernés de pouvoir conserver la priorité d'affectation sur la résidence de Givors.

Fait important, nous avons eu confirmation par le Directeur que les agents concernés par les restructurations ne seront pas tenus par l'obligation de rester deux ans sur le poste.

FO DGFIP a rappelé son opposition à toute fermeture de postes, fusion et autres restructurations déstabilisantes pour les agents en votant contre cet ASR 2019 concocté par le Directeur. (Fermeture des trésoreries de Condrieu et de St Laurent de Chamousset, Réorganisation des PCE)

La Direction a décidé de l'uniformisation des ouvertures des horaires d'ouverture des différentes structures au public. (Fin des périodes rouges).

Les motifs évoqués : meilleurs lisibilité, volonté des agents concernés. Pour FO DGFIP, la vrai raison est le manque de moyen.

Votre délégation FO a quitté la séance après le vote à 19H45, non sans avoir obtenu de la Direction la garantie de réponses à nos questions sur les autres sujets présentés uniquement pour information.

Si vous voulez des détails ou des informations complémentaires sur ce CTL, n'hésitez pas à nous contacter.

Vos représentants pour ce CTL

MME VANKEMMEL Audrey	2ème BDV	MME ANCIAN Chantal	Edr
M ESTENNE Emmanuel	Aff Juridiques	M SARAGOSSA Olivier	Dépense
M PELLETIER Jean luc	Permanent		